

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne**Rapport de la Commission des Finances chargée
d'examiner le préavis municipal No 06/2024****Achat d'un véhicule pour la police administrative**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après COFIN) s'est réunie une première fois le 9 avril 2024 (séance préparatoire), puis une deuxième fois le 16 avril 2024 en présence de Mme Nadège Longchamp, Municipale chargée du dicastère « Infrastructures, mobilité et sécurité » et responsable du dossier, ainsi que de M. Daniel Besson, Municipal chargé du dicastère « Ressources et cohésion ». Nous les remercions pour leurs réponses.

Synthèse du préavis

La Municipalité demande un crédit d'investissement de CHF 74'420 TTC pour acquérir un nouveau véhicule pour la police administrative, ainsi que pour l'équiper et pour poser une borne de recharge dans le parking intérieur de Crétalaison. L'ancien véhicule restera en service, ce qui permettra à la police administrative de déployer deux patrouilles en même temps. Le nouveau véhicule de la marque Toyota bénéficiera d'une garantie de 10 ans. La Municipalité préconise d'amortir le crédit sur une durée de 5 ans.

Questions et considérations de la COFIN

La COFIN s'est interrogée sur la pertinence d'amortir le crédit sur 5 ans alors que les autres véhicules de la commune sont amortis sur 8 ans et que le nouveau véhicule sera garanti sur 10 ans. La Municipalité nous a indiqué avoir opté pour une durée plus courte en raison d'un manque de recul, car il s'agit du premier achat d'un véhicule 100% électrique pour la flotte communale. Du moment que, depuis la récente modification du règlement sur la comptabilité des communes, les durées d'amortissement sont une compétence de la Municipalité (à l'intérieur des fourchettes fixées par ledit règlement), la COFIN se limite à recommander d'opter pour une durée d'amortissement plus en ligne avec celles des autres véhicules de la commune.

On notera enfin que le fonds « véhicules et machines » de la commune n'est pas mobilisé par le présent préavis, car il est affecté exclusivement au remplacement des véhicules et machines du Service des infrastructures et mobilité et du Service de l'environnement.

Conclusion

Même si le présent préavis n'était pas prévu par le plan des investissements, le faible montant en jeu et l'importance de l'investissement pour renforcer les prestations de la police administrative ont convaincu la COFIN. Elle recommande donc au Conseil d'accepter les conclusions du préavis et autoriser la municipalité à acquérir un nouveau véhicule pour la police administrative pour un montant de CHF 74'420 TTC.

Le Mont-sur-Lausanne, le 1^{er} mai 2024

Le président de la COFIN : Marc Maillard

Le rapporteur : Fabio Cappelletti



Ont aussi participé aux travaux : Mme Claudine Testaz (9 avril uniquement) et MM. Jean-Pascal Blanc, Jean-Marie Urfer (16 avril uniquement), Thierry Oppikofer (16 avril uniquement) et Martin Müller.